

Le boycott anti-israélien déclaré «illégal» en France

01.11.2015

Categories: Attaques contre BDS, BDS-Arguments



Le journal Libération a publié l'article suivant le 28.10.2015:

La Cour de cassation a confirmé la semaine dernière la condamnation d'une douzaine de militants de la campagne BDS. Des voix s'élèvent pour protester contre «une atteinte à la liberté d'expression».

La semaine dernière, la Cour de cassation, plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français, a confirmé la condamnation de douze militants de Mulhouse (Haut-Rhin) qui avaient participé en 2009 et 2010 à des actions appelant au boycott de produits israéliens. Les militants avaient invité à deux reprises les clients d'un supermarché alsacien à ne pas acheter des produits israéliens dans le cadre de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

[Lire la suite de l'article](#)